TOURCOING

UN INCIDENT A L'HOPITAL DES ENFANTS. — Un incident, à tous points de vue fort regrettable, s'est produit, ces jours derniers, à l'hôpital, dans le service des enfants. Avant d'en parler, nous avons tenu à nous entourer de renseignements pris à diverses sources afin d'éviter les exagérations.

On racontait qu'une dame étrangère à la ville, récemment placée à la tête du service des enfants à l'hôpital, avait fait enlever des murs les crucifix en disant « Décrochez-moi ces bonshommes-là ! »

Nous avons vu l'intéressée, Mme Sude, sage-femme, originaire de Paris, habitant actuellement rue Nationale, 78. Elle nous a déclaré qu'une infirmière ayant placé un crucifix dans l'une des salles du nouveau pavillon des enfants, alors qu'il n'y en avait pas dans les autres, lui a donné l'ordre de l'enlever ; mais elle affirme n'avoir pas prononcé les paroles qu'on lui prête.

A l'Administration des Hospices, on nous dit que l'emménagement au nouveau pavillon des enfants s'est fait sans qu'on ait donné des ordres, et qu'on ignorait l'incident.

De ceci il résulte que le fait en lui-même d'avoir fait décrocher un crucifix d'une salle de malades existe bien. Il est profondément déplorable que dans une ville où la religion est en honneur, une personne étrangère au pays ait aussi maladroitement froissé des sentiments éminemment respectables. Quant à l'administration des Hospices, elle est responsable des faits et gestes de ses subordonnés, à moins qu'elle ne les désavoue.

A PROPOS DE LA VISITE DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — L'affiche suivante a été apposée sur les murs :

« *Tourquennois*, les catholiques et les libéraux applaudissent toujours aux œuvres de bienfaisance et aux progrès des arts : C'est dans leurs traditions, leur passé répond de l'avenir. Ils ne peuvent cependant se réjouir au moment où la persécution bat son plein, au moment où la liberté agonise. Ce serait une faute, même un crime, car leur participation à la fête du 27 mars, équivaudrait à l'approbation des actes du gouvernement — du ministre Chaumié — et du député-maire Dron. C'est un piège qu'on leur tend. Il n'y tomberont pas !

» Que les obligés, les poltrons, et les renégats suivent le cortège de nos persécuteurs, pour nous, nous nous abstiendrons.

» Un jour viendra et ce jour n'est peut-être pas loin, où le peuple verra qu'on le berne et que si on lui donne des fêtes, c'est pour dissimuler les chaînes qu'on lui forge.

» Tourquennois nous sommes en deuil de la liberté. Toute réjouissance serait une trahison.

» *Le Comité de l'Action Libérale Populaire.* »

L'INAUGURATION DE L'ECOLE DES BEAUX-ARTS. — Nous recevons la communication suivante:

« La Commission de l'*Association des anciens élèves des Ecoles académiques de peinture, de sculpture etd 'architecture*, a l'honneur d'inviter tous les anciens élèves qui ne font pas encore partie de l'association à prendre part à la fête d'inauguration de l'Ecole des Beaux-Arts.

» Elle les prie de vouloir bien assister à la réunion générale des membres de l'Association, qui aura lieu au siège de la société, *Café Moors*, boulevard Gambetta, le jeudi 24 mars, à huit heures du soir, où tous les renseignements utiles sur la journée du 27 mars leur seront donnés. »

LES ABONNEMENTS AUX TRAMWAYS. — *Un avis aux abonnés de Tourcoing.* — Nous recevons l'avis suivant :

« A la demande d'un grand nombre d'abonnés, une protestation va être adressée à la Mairie, contre la décision de la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing, qui oblige, désormais, les abonnés à se rendre au dépôt du Laboureur, à la fin du mois, pour y dégager leurs cartes. Elle demandera l'intervention de la Municipalité pour faire rapporter cette décision.

» Messieurs les Abonnés sont priés de signer cette protestation, qui sera déposée à la Bourse les lundi 21 et mardi 22 mars. »

A LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — Nous rappelons qu'aujourd'hui, à cinq heures et demie du soir, M. Ernest Beurdeley, rédacteur au ministère des colonies, ancien directeur des affaires politiques du Dahomey, donnera une conférence, accompagnée de nombreuses projections inédites, sur le Dahomey et son chemin de fer.

DANS LES DOUANES. — Nous aprenons la nomination de M. Pauwly, sous-inspecteur des douanes à Tourcoing, au poste de Directeur, avec mission spéciale au Chili.

M. Pauwly était un homme de devoir et un fonctionnaire de grand mérite, qui savait apporter, dans la pratique des affaires, un esprit juste et droit et une compétence appréciée.

SAINT-JOSEPH AUX PETITES SŒURS DES PAUVRES. — Ainsi que les années précédentes la fête Saint-Joseph a été célébrée hier, chez les Petites Sœurs des Pauvres. Le matin, à dix heures, la messe a été célébrée dans la chapelle, par M. l'abbé Mahieu, aumônier. Puis un dîner a été servi par des demoiselles de familles de la ville; celles-ci ont ensuite joué une petite pièce qui a fort égayé les pensionnaires.

UN DE NOS CONCITOYENS, M. Henri Vermeersch, docteur en médecine, vient de passer avec succès à Paris, sa thèse de doctorat. Il a obtenu la mention très-bien. *Nos sincères félicitations.*

UNE CONFÉRENCE DE PHOTOGRAPHIE. — La section de Tourcoing de l'Association pratique de photographie, organise à son siège, 18, Grande-Place, (entrée particulière), à Tourcoing, pour le samedi 26 mars à huit heures et demie précises du soir, sa séance d'inauguration. Après l'exposé de son programme aura lieu une causerie pratique sur le développement : ce sera chose nouvelle à Tourcoing que ces études en commun dans le silence et l'ombre du laboratoire, où il sera fait sous les yeux des amateurs eux-mêmes les manipulations dont l'ignorance explique leur insuccès et par suite leurs découragements.

Une série remarquable de projections en divers tons, œuvres des membres des premières sociétés d'Europe a été réunie pour la circonstance par le Conseil central de l'Association. Le Comité de la section de Tourcoing compte sur la présence de tous les sociétaires accompagnés de leur famille, il convie à cette réunion toutes les personnes qui s'intéressent à l'art photographique.

Des invitations valables pour plusieurs personnes seront déposées à partir du 20 mars, 18, Grande-Place ; 15 ,rue Carnot, et 16, rue de Tournai.

COURS SECONDAIRES DE JEUNES FILLES. — M. Adrien Dupuy, inspecteur général et M. Dubus, inspecteur d'Académie, ont visité samedi matin les Cours Secondaires et ont assisté aux différents cours qui se faisaient ce jour-là. Ils se sont montrés très satisfaits de leur visite.

LA DUCASSE DU BRUN PAIN. — Dimanche 3 avril, lundi 4 et mardi 5, grande ducasse du quartier du Brun-Pain. Comme les années précédentes, il y aura de nombreuses attractions et jeux divers.

LE DRAME DE LA RUE DU PETIT-VILLAGE. — C'est hier, samedi, qu'est venu devant le tribunal correctionnel de Lille, l'affaire Tiévers. Nos lecteurs ont encore présents à la mémoire tous les détails de ce drame, sur lequel nous ne reviendrons pas. Auguste Tiévers qui avait porté plusieurs coups de couteau à sa femme Marie Broneau, a été condamné à six mois de prison sans sursis.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de samedi, il est arrivé aux Halles, les denrées suivantes: Huîtres, 2.500; beurre, 30 k.; fromage, 80 k.; endives, 1.500.

CONTRAVENTIONS à Léonie S..., 42 ans, et Jules Q..., 45 ans, pour avoir exécuté et fait exécuter des travaux de voierie sans autorisation.

MOUVEMENT DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE. — Pendant la semaine écoulée, neuf hommes, huit femmes et six enfants de nationalité étrangère, sont venus se fixer à Tourcoing. Par contre huit hommes et huit femmes, également étrangers, ont quitté notre ville.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. A. et P. Pollet, un peigneur, Auguste Deneirdt, âgé de 20 ans, a été brûlé au bras droit par le frottement d'une courroie. Quinze jours de repos. Docteur Decherf. — Un apprêteur de la maison Liénard-Walnier, Jean Verdonck, âgé de 65 ans, s'est contusionné au genou en tombant. Huit jours de repos. Docteur Bourgois.

LE BEAU TEMPS qui se maintient depuis une huitaine de jours va permettre d'activer les constructions. Nous profitons volontier de cette occasion pour engager les personnes ayant des travaux de carrelages et parquets à faire exécuter, d'aller visiter les magasins de *M. E. DERMAUX*, 63, rue de la Cloche, à Tourcoing. Cette maison qui a pris depuis une dizaine d'années une grande extension, due surtout aux soins qu'elle apporte à l'exécution de ses travaux, a toujours en magasin un grand choix de *CARRELAGES EN TOUS GENRES* de toutes provenances et des *BOIS DE TOUTES ESSENCES, POUR PARQUETS*, à des prix modérés avec travail garanti.

Rappelons aussi que lors de l'adjudication des travaux de la nouvelle Bourse et Hôtel des Postes, M. E. Dermaux a été déclaré adjudicataire du lot « Carrelages ».

UN EVENEMENT LOCAL. — Le bruit s'est déjà répandu de la prochaine fondation à Tourcoing d'une nouvelle et importante maison de vêtements pour hommes, pour jeunes gens et pour enfants. Il nous revient, en effet, que le premier avril prochain un superbe magasin de tailleurs s'ouvrira au numéro 7 de la rue de Tournai, sous l'enseigne « *Aux Deux Nations.* »

Il sera facile de se rendre compte de l'élégance de la coupe, de l'excellente qualité des étoffes et de l'incroyable bon marché de tous les articles, car l'entrée sera entièrement libre.

La Maison « *Aux Deux Nations* » ne vendra qu'à prix fixe. Tous les articles seront marqués en chiffres connus et les vêtements achetés ne plaisant pas seront échangés ou remboursés.

La Maison « *Aux Deux Nations* » restera toujours fidèle à sa devise : « Confiance et Loyauté. »

DÉMÉNAGEMENTS pour tous pays, voitures capitonnées, HENRI DAEL. Vidanges par machine à vapeur, **116, r. de Dunkerque.** 50819

6 PORTRAITS SOIGNÉS 2 fr. 25, 81, rue Desurmont, Tourcoing.

HALLUIN

LA CONFERENCE DE M. MARC SANGNIER, directeur du Sillon, aura lieu le lundi 28 mars prochain, dans la salle du Cercle Catholique.

SÉVICES EXERCÉES SUR DES OUVRIERS. — Une scène grave s'est produite samedi vers une heure, au gravier de Bousbecque. Des ouvriers de l'usine Gratry se rendant à leur travail, ont été l'objet de graves violences de la part d'individus que la police s'applique à rechercher. Les deux travailleurs qui ont été le plus malmenés sont deux Meninois, MM. Christiaens et Blondet. Alors qu'ils passaient à proximité du bureau de la Compagnie du Gaz, ils furent assaillis par trois individus, qui leur lancèrent des pierres; d'autres personnes se sont jointes aux agresseurs et poursuivirent les deux ouvriers jusque l'usine. M. Christiaens qui a reçu une blessure au menton, n'a pu travailler durant l'après-midi. C'est la deuxième ou troisième fois que le malheureux est l'objet de pareilles violences, et cela, pour avoir continué le travail durant la grève. Cette fois, il s'agirait de la vengeance d'un individu condamné pour coups et blessures donnés à M. Christiaens.

RONCQ

DANS L'OCTROI. — Par arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 16 mars 1904, M. Crombrugge Jean-Albert, agent de police, est nommé receveur titulaire de l'octroi de Roncq.

QUESNOY-SUR-DEULE

COMINES

UN AUDACIEUX CAMBRIOLAGE. — *Les dévaliseurs de coffres-forts.* — Un vol a été commis dans la nuit de vendredi à samedi rue des Trois-Ballots, dans l'usine à Huiles et Tourteaux, de M. Louis Goeman, conseiller municipal, où des ouvriers sont occupés cependant jour et nuit. Malgré la présence de ceux-ci, les malfaiteurs ont opéré tout à leur aise. Après avoir pénétré dans les bureaux, la porte fracturée, les cambrioleurs s'attaquèrent au coffre-fort. Au moyen d'un cric et d'une barre de fer servant à percer des pierres, la porte du coffre fut arrachée de ses gonds et céda. Il renfermait une somme de quatre-vingt-treize francs dont ils s'emparèrent. Tous les papiers qui s'y trouvaient, ainsi que dans les bureau, qui furent également fracturés, ont été examinés, mais ne découvrant aucune valeur, les cambrioleurs se sont contenté de les jeter pêle-mêle et de se retirer ensuite sans même emporter divers objets de valeur, ni les outils dont ils s'étaient servis.

Ce sont les ouvriers de l'équipe de jour qui s'aperçurent du vol le lendemain matin. Ils informèrent aussitôt le patron, dont la maison est située à une centaine de mètres de l'usine.

D'après l'enquête ouverte par M. Robert, commissaire de police, les malfaiteurs ont dérobé les outils dans un hangar près du cimetière et appartenant à M. Delpommedor, marbrier. Pour arriver à la porte donnant accès aux bureaux, les voleurs longèrent la prairie venant du cimetière et pour se frayer un passage, déplantèrent deux piquets de la haie d'un petit jardinet donnant sur le côté de l'usine. Cette dernière n'étant pas clôturée, ce fut donc chose facile pour les cambrioleurs. Des voisins, entr'autres, M. Masquelier, tenancier du café du XX^e Siècle, a été réveillé par un bruit insolite. Croyant que l'on dévalisait sa basse-cour, le cabaretier descendit pour visiter sa cour qui donne dans celle de l'usine et remonta se coucher. Vers dix heures du soir, une jeune fille qui revenait de son travail, a remarqué de la lumière dans les bureaux, mais n'y prêta pas d'attention, attendu que l'usine fonctionne la nuit. Vers une heure du matin, cette même personne a remarqué la même lumière. Il est donc probable que c'est entre dix heures et une heure du matin, que le vol a été commis. Les ouvriers qui travaillaient dans un magasin situé à une quinzaine de mètres du bureau n'ont rien entendu.

LES HABITANTS du quartier de la Gaie Perche, ont adressé aux conseillers municipaux, une pétition demandant l'établissement d'un trottoir à droite du gravier venant de la Gaie Perche; des pétitionnaires allèguent que le côté gauche est pris par la voie du tramway et que le passage fréquent des voitures peut entraîner des accidents. Cette pétition a recueilli une centaine de signatures.

LILLE

LE MONOPOLE DES INHUMATIONS. — *Une délégation à la Préfecture.* — Une délégation, représentant les groupements et syndicats intéressés et les unions commerciales du Nord, s'est rendue samedi matin, vers 11 heures, à la Préfecture, pour exposer à M. Vincent, préfet du Nord, la protestation des commerçants lésés par la loi Rabier, adoptée par la Chambre, sur le monopole des funérailles, loi qui doit venir prochainement au Sénat. La délégation était composée de MM. Eugène Vaillant, représentant l'Union commerciale de Lille; Wicart et Clément Florin, de Roubaix, etc.

Le Préfet du Nord s'est déclaré très favorable à ces revendications, mais il a conseillé aux unions de compléter leur protestation de façon à la présenter au Sénat en termes plus précis. Il faut aller au-devant des objections, dit M. Vincent, c'est le seul moyen de réussir.

Lorsque la nouvelle note sera rédigée, M. le Préfet l'étudiera et l'appuiera de tout son pouvoir pour obtenir une solution favorable.

L'entrevue a pris fin à 11 heures et demie.

Au sortir de la Préfecture, les délégués ont décidé d'envoyer prochainement une autre délégation auprès des sénateurs du Nord et du Pas-de-Calais.

LES VOLS DE CUIVRE. — Samedi, vers onze heures du matin, M. Delalé, juge d'instruction, chargé de l'enquête relative aux vols de cuivre, s'est rendu à l'usine de Fives pour y faire un constat des endroits où les nombreux vols ont été commis dans cet établissement. Les cinq principaux inculpés, Vandevelde, Férain, Huys, Mortreux et Fies, avaient été amenés à l'usine.

MARAIS-DE-LOMME

LES VOLS D'ALCOOL. — M. Davaine, juge d'instruction, s'est rendu samedi après-midi, vers trois heures, accompagné de son greffier, M. Flahaut, et de M. Jérôme, chef de la sûreté, à l'hôpital Saint-Sauveur, pour y interroger à nouveau le sieur Debauw, un des principaux inculpés dans les vols d'alcool commis à la distillerie de M. Rossignol, au Marais-de-Lomme. Désiré Debauw a été confronté avec les autres individus arrêtés pour le même fait : Dutilly et Emile Victor.

LES PREMIÈRES COMMUNIONS

A TOURCOING. — *A l'Institution Saint-Michel.* — Hier samedi, 27 élèves de cette institution ont fait leur première communion. La cérémonie, qui a lieu habituellement en mai ou juin, a été avancée de deux mois, en prévision de certaines éventualités sur lesquelles il n'est point besoin d'insister, mais elle fut non moins grandiose, ni moins émouvante. M. l'abbé P. Reboux, aumônier, a ému l'assistance compacte qui se pressait dans la chapelle par ses allocutions du matin et du soir; voici la péroraison de son sermon des vêpres :

« Mes enfants, laissez-moi vous remercier en mon nom et au nom de tous ceux qui vous sont chers, pour votre conduite en tous points admirable durant ces trois jours de retraite et surtout durant cette dernière journée. Hélas, vous êtes peut-être les derniers enfants qui auront le bonheur de faire leur première communion dans cette chapelle. Ce bonheur est pour vous une responsabilité qui pèse sur vos épaules de vingt printemps... Nous espérons que vous porterez toujours haut et ferme le drapeau du devoir, aidés que vous serez par Celui qui, ce matin, entra dans votre cœur et que nous appelons tous le Dieu des Forts. »

A RONCQ. — La cérémonie des premières communions aura lieu aujourd'hui, en l'église St-Roch. 17 garçons et 21 filles y participeront. Les enfants se réuniront à l'école de filles, puis se rendront à l'église, où, à sept heures et demie, aura lieu la messe solennelle de communion. Les vêpres auront lieu à trois heures.

A COMINES (BELGIQUE). — Les premières communions seront célébrées aujourd'hui dimanche, en l'église paroissiale.

A COURTRAI. — Aujourd'hui dimanche, aura lieu, à six heures et demie, en l'église Notre-Dame, la cérémonie de la première communion. Quatre-vingt-sept garçons et quatre-vingt-seize filles y participeront. Le soir, à quatre heures et demie, salut solennel, sermon, rénovation des vœux du baptême.

A LEUZE. — Les premières communions auront lieu aujourd'hui dimanche à l'église paroissiale. 36 garçons et 31 filles s'approcheront de la Table Sainte.

COMMUNICATIONS

Roubaix. — *Syndicat des Vrais Travailleurs de l'Industrie Textile.* — Aujourd'hui dimanche, 20 mars, de midi à une heure, *Café du Demi-Cercle*, place Notre-Dame, délégués de semaine : MM. Jules Six et Hippolyte Lefortry fils.

— *Union Fraternelle et Mutuelle des Anciens soldats musiciens français.* — Grâce à la générosité des membres fondateurs de leur mutuelle, des Anciens soldats musiciens français vont pouvoir envoyer de règlement de cette mutuelle à la Préfecture. Ceux qui ne font pas encore partie de la Société peuvent se faire inscrire jusqu'au 29 courant, au siège de la société, date à laquelle aura lieu une assemblée générale.

— *Anciens militaires de l'armée de mer.* — Réunion aujourd'hui dimanche, 20 mars, à six heures du soir, ancienne maison Barot.

— *Société de secours mutuels St-François-Xavier.* — Aujourd'hui, à six heures, réunion ordinaire de tous les membres de la société, au local, *Café Molière*, rue de l'Hospice.

— *L'Ancienne* (Société des anciens combattants de 1870-71). — Ce soir, à six heures, réunion trimestrielle. Ordre du jour : Paiement des cotisations; réception de nouveaux membres; communications diverses. Les sociétaires sont informés que le produit de la quête faite au profit des blessés russes, s'élevant à 38 fr. 05, a été versé à la Banque de France, par les soins du trésorier de la société.

Croix. — *Grande-Harmonie.* — Répétition générale aujourd'hui dimanche, 20 mars, à onze heures du matin, Café Leduc. Cours de solfège gratuit à dix heures.

— *Harmonie Municipale.* — Répétition générale aujourd'hui dimanche, 20 mars, à onze heures et demie, au local, Café Hurtebize.

Tourcoing. — *Chambre Syndicale des ouvriers mécaniciens de Tourcoing*, située au Café Noël Vantieghem, 4, rue Carnot. — Tous les ouvriers mécaniciens de Tourcoing et des environs sont priés d'assister à l'assemblée générale trimestrielle qui aura lieu aujourd'hui dimanche, 20 mars, à trois heures et demie du soir. Ordre du jour : Compte-rendu du trimestre; modifications des statuts et de la caisse de secours. Le règlement sera appliqué pour les syndiqués absents sans motifs.

— *Les Intimes.* — Les musiciens sont priés d'assister à la répétition aujourd'hui dimanche, 20 courant, avec fifres, clairons et tambours, à six heures et demie précises. Réunion : Institut Sévigné, rue des Orphelins. — Répétition générale mercredi prochain.

Mouvaux. — *Le Drapeau.* — La réunion trimestrielle de la société d'anciens militaires *Le Drapeau*, aura lieu aujourd'hui dimanche, 20 mars, à six heures, à l'estaminet Flipo, rue de Lille. — Ordre du jour : Renouvellement de la Commission; admission de nouveaux membres; tombola. Présence indispensable.

BALLONS GRATUITS

La distribution des Ballons gratuits, 26, rue Nationale, 26, à LILLE, ne se fait que les jeudis de 3 à 6 heures. 63230

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU NORD

Les troubles d'Armentières

QUATRIÈME JOURNÉE

FIN DES PLAIDOIRIES. — LE VERDICT

L'audience est ouverte à neuf heures. Le service d'ordre est assuré par le 33e d'infanterie.

Suite des Plaidoiries

Au début de l'audience, Me ESCOFFIER reprenant la parole, prononce quelques mots en faveur de Dullennes, Verhest et Sautré.

Me MASCAU, fils, défend Lefebvre. Il rend les meneurs responsables des désordres. Son client a agi sous l'empire de l'ivresse et il est, dit-il, assez puni par cinq mois de détention préventive.

Me DELSAUX présente la défense de Lamotte et de Coley. Il discute les déclarations de témoins plus ou moins tarés, comme Sailly, Lichtevoet et autres et demande l'acquittement de ses clients.

Me DEVIMEUX prend la parole en faveur de Dumont. Dumont, dit-il, est le fils aîné d'une nombreuse famille, son père est un honorable contremaître d'Armentières. Les renseignements qu'on donne sur lui sont bons. Il est accusé de pillage pour avoir été vu buvant un verre de genièvre provenant d'un fût volé chez Lebleu. L'acte d'accusation ne lui reproche que cela. Mais à l'audience, une femme l'a accusé d'avoir participé à la tentative de meurtre commis sur les abbés Delanghe. Dumont est un homme qui a reçu une éducation trop soignée pour agir ainsi. Si le témoin Charmont a vu la scène de violence, pourquoi n'eut-il pas intervenu ? D'ailleurs, à l'instruction, il a toujours déposé autrement. Il a agi par vengeance. Je ne crois pas, dit-il, qu'on envoie au bagne ni même dans une maison centrale, un jeune homme de vingt-cinq ans, qui a bu un verre de genièvre un jour d'émeute.

Me DEGAND défend Paul Vanstaen, encore un enfant, de famille honorable. Fourvoyé un moment dans une bande d'émeutiers, il aurait pris une balle en caoutchouc et brisé un carreau. On l'accuse aussi de s'être livré, en compagnie de Gobert, à une tentative d'incendie commise dans la demeure du directeur de la filature Mahieu. Cette accusation ne repose que sur le témoignage de Blondel. L'avocat demande de faire acte de pitié et de pardon et de rendre cet enfant à sa famille.

L'audience est suspendue à midi et reprise à une heure et demie.

Me DHORNE présente la défense de Gobert. Son client est accusé d'avoir décroché un volet pour briser une fenêtre et d'avoir essayé de mettre le feu à un rideau dans la maison du directeur de la maison Mahieu. Il plaide l'invraisemblance de l'accusation et demande l'acquittement.

Me PROPHÈTE plaide pour Dhaine, à qui on reproche d'avoir participé au vol commis le 14 octobre, au soir, en l'église d'Houplines. On a cité, à l'audience, des propos séditieux prononcés dans la journée du 14. Comme ses confrères, Me Prophète va rechercher les antécédents de son client, il prétend invraisemblable et nullement prouvée l'accusation apportée contre Dhaine.

Me DEGAND défend le dernier des accusés, Windels, accusé de participation au vol commis le 14, au soir, à l'église d'Houplines.

A trois heures, M. le Président Lefrançois clôt les débats.

Quarante-neuf questions sont posées aux jurés. Le plus grand nombre d'entre elles sont relatives à un acte de pillage. Plusieurs questions sont relatives à la tentative de meurtre commise sur les deux abbés Jérémie et Jules Delanghe, curés de Gruson et d'Houplines. Les dernières ont trait au vol des livres liturgiques commis dans l'église d'Houplines, et aux tentatives d'incendie.

Des questions subsidiaires sont posées en ce qui concerne les mineurs de seize ans, à l'effet de dire, s'ils ont agi avec ou sans discernement.

A trois heures dix, le jury se retire dans la salle des délibérations. Les accusés sont emmenés hors de la salle.

LE VERDICT

L'audience est reprise à cinq heures quarante. Le jury est donc resté deux heures et demie en délibération. En rentrant en séance, le chef du jury donne lecture des réponses au questionnaire.

Treize des accusés sont acquittés, les quatorze autres sont reconnus coupables avec bénéfice de circonstances atténuantes.

Deckmyn Edmond, Cordonnier Sophie, Six Georges, Butin Jules, Verdonck Noël, Dallennes Henri, Verhelst Anatole, Sautré Lubin, Lefebvre Léon, Bertheloot Augustin, Coley Auguste, Dumont Louis, Windels Charles *sont acquittés et remis en liberté.*

A six heures, la Cour se retire pour délibérer sur les peines à infliger aux coupables. Il est près de six heures et demie quand elle rapporte son arrêt.

Les Condamnations

Sont condamnés :

DHALLUIN LOUIS, TROIS ANS DE PRISON;

OZEEL LOUIS, QUATRE ANS DE PRISON;

SOHIER MAURICE, QUATRE ANS DE PRISON;

DECARNE ALPHONSE, CINQ ANS DE PRISON;

GRAVELIN GUSTAVE, CINQ ANS DE RECLUSION;

HALLEZ CHARLES, CINQ ANS DE PRISON;

HALLEZ LEON, CINQ ANS DE PRISON;

LAMOTTE FELIX, TROIS ANS DE PRISON AVEC SURSIS;

GOBERT EUGÈNE, TROIS ANS DE PRISON;

VANSTAEN PAUL, *reconnu coupable mais sans discernement, est acquitté et rendu à ses parents;*

BAUSSART LEON, QUINZE ANS DE TRAVAUX FORCES;

BAUSSART HENRI, QUINZE ANS DE TRAVAUX FORCES;

BECUE HENRI, HUIT ANS DE TRAVAUX FORCES;

DHAINE JULES, TROIS ANS DE PRISON, AVEC SURSIS.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du samedi 19 mars 1904

Présidence de M. DASSONVILLE, président.

L'AFFAIRE DE LA MONNAIE

M. Carré de Malberg, substitut, a donné, au début de l'audience de samedi, ses conclusions dans le procès en dommages-intérêts intenté par les époux Foveau au directeur de l'école de la rue de la Monnaie et au supérieur général des Frères de la Doctrine chrétienne, pour la mort de leur fils.

Le ministère public commence par s'associer au deuil des malheureux parents et déclare qu'il éprouve, lui aussi, les sentiments de douloureuse émotion qu'évoque le procès actuel. Aussi ne veut-il pas se lancer dans le maquis de la procédure ni examiner les exceptions et fins de non-recevoir opposées à la demande, exceptions qu'il estime d'ailleurs mal fondées; il aborde de suite le fond du débat.

Il n'y a pas, dans le cas actuel, dit-il, de responsabilité contractuelle : une fois sorti, la responsabilité cesse par le fait du départ de l'enfant. Mais, c'est ainsi que se caractérise la faute quasi-délictuelle, la négligence que l'on reproche au directeur de la rue de la Monnaie.

Il ne faut pas apporter d'obstacles à l'enquête; car c'est elle qui fera la lumière pour la solution du procès actuel. « Et qu'on ne vienne pas dire, s'écrie M. Carré de Malberg, que les époux Foveau font une œuvre vaine en cherchant à se substituer au juge d'instruction qui n'a pu découvrir le coupable. Non, ils n'ont pas à chercher le criminel; cela, c'est l'œuvre du Parquet qui n'a pas cessé de se désintéresser de la chose et qui continue toujours à enquêter pour retrouver le criminel. » Il y a autre chose dans le procès actuel, c'est une simple responsabilité civile. Or, l'articulation des demandeurs est pertinente. « On offre de prouver que le jeune Foveau est venu à l'école de la rue de la Monnaie, le dimanche soir; qu'il n'en est pas sorti, donc qu'il y a été tué par négligence, par défaut de surveillance. Le meurtre à l'intérieur, voilà la responsabilité des Frères. » M. Carré de Malberg s'associe donc à la demadne d'enquête formulée par Me Mouteux.

En terminant, il examine l'objection tirée de la maxime que « le criminel tient le civil en état ». Il n'y a plus d'instruction, même contre X..; l'instruction est terminée, elle est close. Il n'y a donc pas lieu d'appliquer ici ce principe juridique.

Le Tribunal a mis l'affaire en délibéré et renvoyé à jeudi prochain le prononcé du jugement.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 19 mars 1904

Présidence de M. SÉE, vice-président

LE MEURTRE DE LA RUE DU PETIT-VILLAGE à Tourcoing

On se rappelle encore le meurtre commis par un cabaretier de la rue du Petit-Village, à Tourcoing, Auguste Tievers, 34 ans, tisserand, sur sa femme, Marie Bronaux. Grièvement blessée, la malheureuse est allée se jeter dans le canal, d'où son cadavre a été retiré le lendemain.

Tiévers a été renvoyé par M. le juge d'instruction devant le tribunal correctionnel de Lille, sous prévention de coups et blessures volontaires. L'affaire est venue à l'audience de samedi, mais elle n'a été appelée que vers 4 heures moins le quart; on attendait, paraît-il, M. Leclercq, substitut, à qui M. Tainturier, procureur de la République, avait donné spécialement l'ordre de requérir dans la cause.

Le prévenu est toujours en état de détention préventive : une demande de mise en liberté provisoire a été rejetée par le motif, dit-on, que les camarades attendaient son retour pour lui faire une ovation et lui offrir des bouquets. Il a l'air d'un brave homme, grand gaillard, blond. A l'appel de son nom, il s'assied au banc des détenus, près du gendarme de service.

M. Michaux, commissaire de police, est le seul témoin; il résume le résultat de son enquête.

Le 9 mars, dans la soirée, Tiévers était parti à la réunion du Syndicat des ouvriers en tapis, dont il est un des membres principaux, quand vers 8 heures et demie, il revint inopinément, la réunion ayant fini de très bonne heure. La porte de la maison était fermée; il eut des soupçons, visita le logis, et, dans la bourloire, découvrit un de ses amis, Charles Carrette, tisserand, rue des Champs, qui s'y cachait. Pris de soupçons, il l'enferme à double tour, et, s'armant d'un couteau de cuisine, il monta dans la chambre de sa femme et lui en porta quatre coups. Après quoi, il partit se constituer prisonnier. Tout d'abord, on ne crut à rien de grave, on le laissa en liberté. Mais, dès son départ, sa femme s'était sauvée et avait été se jeter dans le canal où l'on retrouva son cadavre le lendemain. C'est alors que le Parquet descendit sur les lieux et mit Tiévers en état d'arrestation.

Les résultats de l'autopsie, que fait connaître M. le Président ont justifié la compétence correctionnelle, car la mort est venue non des blessures, mais de la noyade. M. le docteur Dutilleul a constaté deux blessures à la poitrine et une à l'omoplate, dans le dos, qui n'étaient pas très profondes et ne présentaient pas de gravité. Mais la quatrième était mortelle. Le ventre avait été fendu par le couteau; l'estomac était perforé presque à l'entrée de l'intestin. Le médecin s'explique parfaitement que la femme ait pu courir après cette blessure; mais la plaie devait entraîner la mort si elle n'était pas soignée de suite. Circonstance vraiment très curieuse, ces blessures sont de celles que la chirurgie moderne parvient à guérir, mais à la condition que l'opération soit faite à la minute, dès le coup porté.

Il résulte des dépositions de l'instruction, est-il dit à l'audience, que les soupçons de Tievers sur sa femme et sur Carrette avaient quelque fondement. Déjà celle-ci avait eu quelque reproche avec un autre individu. Carrette faisait partie du même syndicat que Tiévers, mais il avait donné sa démission, pour avoir plus de liberté.

Tiévers, interrogé, raconte son retour : « Je suis président du syndicat, dit-il, mais je suis revenu de bonne heure. J'ai frappé, refrappé à la porte; il y avait pourtant de la lumière dans la cuisine. Après dix minutes, la fenêtre s'est ouverte du haut. A mes reproches, ma femme me dit : « Tu deviens fou ? non, cherche, dit-elle. » Et il ajoute : « J'ai bien souffert depuis quatre ans, je l'aimais, j'aimais mes deux enfants ! »

Tiévers n'a jamais été condamné et est excellemment noté. M. le Président lui reproche sévèrement sa conduite : « Vous étiez deux lâches, dit-il; en tout cas, vous n'aviez pas le droit de frapper cette femme; votre attitude est condamnable. »

M. Leclercq, substitut, demande une condamnation sévère, tandis que Me de Lauwereyns fait valoir les circonstances de la cause.

Le Tribunal condamne Auguste Stiévers à six mois de prison, sans sursis.

—x—

A PROPOS DE PAIN D'ÉPICE. — Nous avons relaté les poursuites exercées contre M. Nottebaere, gérant à Tourcoing, de la maison Ivan Decloux, pour avoir mis du sel d'étain dans son pain d'épice. Le jugement, rendu au dé-

---

FEUILLETON DU 21 MARS 1904 N° 41

LE BARON JEAN

PAR CAMILLE DEBANS

— Entrons, s'il vous plaît. Nous ne pouvons causer de choses aussi terribles sur ce trottoir.

D'Arlac offrit son bras à Louise et revint en sa compagnie, vers la maison où la pauvre Eulalie, affaissée, ne pensant qu'au malheur ,ne savait plus que penser.

En quelques instants, Mme de Navaillan fut mise au fait des cruels événements qui s'étaient accomplis.

—Et l'on a eu la sotte idée, s'écria-t-elle, d'arrêter ce pauvre Jules, lui bon, lui naïf jusqu'à l'enfantillage !

Elle s'arrêta court après avoir prononcé ces paroles.

— Monsieur d'Arlac, dit-elle tout à coup, ce crime a d'autres auteurs et d'autres causes.

— Soupçonneriez-vous quelqu'un ?

— Oui. Depuis quelques jours, nous nous sommes beaucoup occupés de la succession Parenty. J'ai réchauffé le zèle, éteint à moitié, de ce pauvre M. Destrem, j'ai parlé d'envoyer quelqu'un à la Réunion pour confesser un homme qui ne demande peut-être qu'à faire des aveux.

— Eh bien ?

— D'autre part, M. Martineau nous avait annoncé la prochaine arrivée à Paris de ce Simon Maladet...

— Pardon, madame, êtes-vous bien sûre, avant tout de M. Martineau lui-même ? interompit d'Arlac.

— Que me demandez-vous là ! Il s'est conduit, depuis que je le connais, avec le plus admirable désintéressement, avec la loyauté la plus invraisemblable. Est-il possible qu'on doute de lui ?

— Continuez, madame.

— C'est lui-même qui m'a révélé sa qualité de légataire du cousin de Marguerite. Enfin, il est venu exprès, l'autre soir, nous annoncer le retour de Maladet.

— Je conviens, en effet, qu'une telle attitude est faite pour éloigner tout soupçon.

— Voici donc ce que je crois. Simon Maladet aura eu vent du danger qui le menaçait; on lui aura fait savoir, peut-être, que M. Martineau l'attendait et nous avait signalé son arrivée.

— Alors ?

— Alors je ne serais pas éloignée de croire moi, que c'est lui qui a tué M. Destrem.

— Quelle singulière supposition !

— Pas si singulière que vous le croyez.

— Mais, madame, daignez réfléchir. M. Maladet se trouve en possession régulière de l'héritage. Il aurait donc été assez fou pour commettre un crime pareil avant de savoir ce qu'on lui veut ! Le testament est rédigé en bonne forme. Quoi que vous en disiez rien ne l'accuse, et vous voudriez qu'il fût devenu assassin parce qu'il aurait eu peur ! C'est inadmissible.

— C'est inadmissible, je veux bien, répondit Louise, mais un instinct étrange me dit que je ne me trompe pas, ajouta-t-elle avec cette obstination qui mettent les femmes dans leur dire.

— Du reste, reprit d'Arlac, à quoi cela lui servirait-il ? Supprimer le tuteur de Mlle Marguerite n'est pas une solution.

— Non. Mais cela peut lui faire gagner du temps. M. Destrem avait seul, en ce moment, qualité pour traîner Maladet devant un tribunal. Il faudra réunir un nouveau conseil de famille, désigner un autre tuteur. Il sera nécessaire que ce tuteur de fraîche date apprenne point par point les détails de cette histoire. Le persuadera-t-on aisément que Marguerite a été dépouillée ? Consentira-t-il à plaider ? Ne s'y refusera-t-il pas de peur d'écorner le modeste avoir de Mlle Parenty ?

D'Arlac, en écoutant ces paroles, dont la logique lui sautait aux yeux, restait étonné, silencieux.

— Vous voyez, reprit Louise en s'animant, que Maladet peut avoir intérêt à commettre ce crime, si sa conscience n'est pas nette à l'endroit du testament. Vous voyez que ce n'est pas déjà si mal calculé; vous voyez que je ne suis point, en ces matières, si myope que vous le croyez et que mon obstination n'est pas de l'entêtement.

— En tout cas, madame, ce ne sont encore là que des suppositions.

— Supposons qui peuvent devenir des certitudes, si nous sommes assez habiles pour jouer la comédie.

— Qu'entendez-vous par là ?

— Nous avons deux choses à faire. D'abord ne pas laisser impuni le meurtre de M. Destrem; ensuite éclaircir le mystère du testament. Il faut que ce soir même ou demain, au plus tard, j'aie vu M. Martineau. Si je ne me trompe, il saura nous dire à quel degré je suis dans la vérité en soupçonnant Maladet.

Mme de Navaillan était très nerveuse. Elle parlait avec une animation extraordinaire. On lui aurait difficilement fait admettre qu'elle se trompait. D'Arlac n'essaya point.

— Mlle Marguerite connaît-elle le triste événement ?

— Non. Pas plus que je ne le connaissais en arrivant ici.

— Ne craignez-vous point que la mort épouvantable de son tuteur ne l'impressionne cruellement ?

— Eh ! certainement. Mais il ne sera pas possible de la lui cacher longtemps. C'est moi qui lui apprendrai ce malheur. Seulement, je ne lui dirai rien avant demain matin. Laissons lui une nuit sans larmes. Autant de gagné.

Le lendemain, les journaux racontaient les événements qu'on vient de lire avec force détails, dont quelques-uns étaient dus à l'imagination des reporters.

Martineau apprit, en les lisant, cette nouvelle imprévue. Il en fut véritablement épouvanté.

La première idée qui lui vint à l'esprit fut que le meurtre avait été commis par le baron.

— Oh ! mais qu'il ne compte pas, cette fois sur ma complicité morale et sur mon silence.

Je suis bien capable de bien des malpropretés, c'est vrai, je suis un chenapan, un gredin, il serait enfantin de ne pas me l'avouer à moi-même, mais le meurtre, mais le sang versé non, jamais ! J'aimerais mieux pourrir pour mes méfaits dans un cachot, à vingt pieds sous terre.

Dans la journée, il alla chez Louise. Marguerite, tout en pleurs, recevait les condoléances banales des visiteurs hâtifs. Mme de Navaillan essayait de la soustraire, avec son tact, à ces répétitions de compliments plus affreux, dans leur indifférence mal déguisée, que la réalité même. C'était un spectacle douloureux.

Dès que Mme de Navaillan aperçut Martineau, elle vint à lui. Mais Félicien se dirigea vers la jeune fille, s'inclina profondément devant elle, laissa voir dans ses yeux et sur son front l'expression d'une compassion immense et ne prononça pas un mot.

Cette muette tristesse que Félicien paraissait ne pouvoir traduire émut Marguerite. Elle sut gré à Martineau de n'avoir point formulé de consolations et le remercia en lui tendant la main. Celui-ci la serra respectueusement.. Dans cette légère étreinte, il mit une véritable impression de délicate amitié. Puis il revint à Mme de Navaillan,

Celle-ci l'attira dans un coin du salon et lui dit avec cette familiatité qu'on lui reprochait parfois :

— Eh bien ! mon ami, que pensez-vous de cette horrible catastrophe ? Croyez-vous, comme tout le monde, que Bourgachon soit coupable ?

Cette fois Martineau n'avait pas envie de jouer avec la situation. Il comprenait trop bien que si Maladet, le vrai Maladet, était l'assassin, comme il le croyait, comme il le craignait, le jour où cette vérité serait connue de la justice, il ne ferait peut-être pas bon pour lui, Martineau, dans Paris.

Néanmoins, avec cette insouciante légèreté qui constituait le fond de son caractère, il répondit :

— Non, madame... Bourgachon doit être innocent.

— Ah ! fit Louise. Ainsi vous avez eu la même idée que moi. Vous croyez, n'est-ce pas que Maladet, revenu à Paris à votre insu et soupçonnant le danger, a tué M. Destrem ?...

— Oh ! pardon, madame, interrompit Martineau, — à qui cela faisait un singulier effet de voir Mme de Navaillan se jeter tête baissée en des suppositions aussi vigoureusement déduites, — pardon, je ne vais pas si vite. Je ne crois rien pour le moment. M. Bourgachon me paraît innocent, mais c'est chose trop grave que d'accuser un homme d'assassinat sans indice certain, pour que je me permette de rien affirmer.

(A suivre). CAMILLE DEBANS.